

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°VI-2022-15****Séance du 6 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZKO, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	C. DEMANTE
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à M. CHRIAA, F. RAFYQ à C. JUSZKO, D. PAUMIER à C. RABET

Secrétaire de séance : M. CHRIAAElus : 19Nombre de présents : 14Nombre de votants : 18**Vente partielle des parcelles D 234 et D 235 – lot A**

La société HENRY Couverture a fait part de son souhait d'acquérir le lot A d'une contenance totale de 10 152 m² issue de la parcelle cadastrée D 234 d'une contenance totale d'environ 8 091 m² et de la parcelle cadastrée D 235 d'une contenance totale d'environ 4 235 m² afin d'y implanter son activité.

- Le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14,
- Vu l'avis des domaines qui estime les parcelles D 234 – D 235 et D 292 à 65 000 € HT

CONSIDERANT

Que Madame la Maire a été autorisée par délibération en date du 8 septembre 2021 à acheter les parcelles D 234 et D 235

Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Que la parcelle cédée n'est plus utilisée à des fins d'intérêt public,

Que seul 4658 m² de la parcelle D 234 est constructible, le reste étant en zone N et que la parcelle D 235 est entièrement situé en zone N

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente pour un montant de 80 000 € HT, TVA en sus en fonction de la législation applicable le jour de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du lot A d'une contenance totale de 10 152 m² issue de la parcelle cadastrée D 234 d'une contenance totale d'environ 8 091 m² et de la parcelle cadastrée D 235 d'une contenance totale d'environ 4 235 m² afin d'y implanter son activité pour un montant de 80 000 € HT, TVA en sus en fonction de la législation applicable le jour de la vente.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire, à signer tous les documents afférents à cette vente et à l'avant-contrat, les actes devant être établis par Maître BRICNET, Notaires à Val de Reuil, requis à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY

